



Ferrandière
Maisons-Neuves

Conseil de quartier Ferrandière/Maisons-Neuves

Local: 21, place des Maisons-Neuves
conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

Commission déplacements et circulation du 15 octobre 2019.

Participants :

Mmes Bollard, Chardebas, Gomiot, Loubet, Meister, Noble, Naudinat, Pagani
MM Charlieu, Ciceron, Guigue, Guillet, Larchier, Lecollier, Pistil, Primet, Rigal,

1) Bilan du GTDU du mercredi 11 septembre 2019

a) réaménagement de l'angle Genas / rue Arago

Les travaux ont été réalisés récemment à la suite de la construction d'un nouvel immeuble :

- trottoirs agrandis avec la création d'espaces verts et abaissés aux abords des passages piétons
- Nouvelles places de stationnement pour personnes à mobilité réduite et mise en place d'arceaux vélos.
- Nouveauté : installation de bordures émergentes en créneau sur le début de la rue Arago dans le but d'empêcher le stationnement sur le trottoir.

b) avis favorable pour la création d'une zone de livraisons au 22 rue Aynard

2) Points posant problème évoqués lors de la réunion.

a) véhicule tampon ou épave

- au 52 av St Exupéry : Peugeot 406 couleur bleu immatriculée DE 397 DV (69) (lunette arrière éclatée)
- 2 rue Galilée, Peugeot 205, couleur vert foncé, immatriculée BF 196 GJ

b) avenue St Exupéry (entre Richelieu et Florian)

- prévoir la réfection de la signalisation horizontale en particulier les passages piétons qui ne sont plus guère visibles.
- les barrières censées empêcher le stationnement sur les trottoirs Sud de l'avenue sont bloquées en position ouvertes depuis plusieurs mois.

c) rue Arago

- demande de végétalisation de la partie du trottoir en gore au niveau des n° 29, 31 et 33 de la rue.
- à ce niveau, l'accès pompiers ou secours est en permanence occupée par des véhicules en stationnement interdit ce qui a récemment posé problème pour le dégagement d'un malade sur civière.

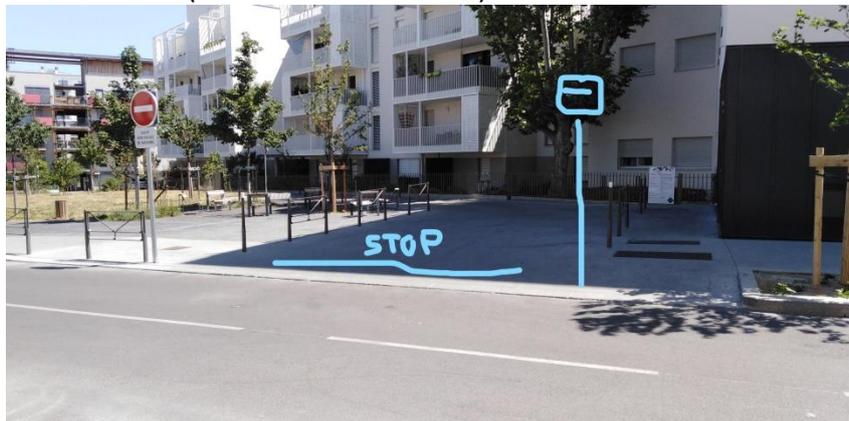
- demande réitérée d'une bande cyclable dans le sens inverse de circulation.
- en cas de prise d'un arrêté municipal pour gros travaux dans la rue (installation d'une grue par exemple), la circulation dans la rue se trouve de fait coupée puisque cette rue est en sens unique : les habitants demande à être prévenus suffisamment tôt pour pouvoir prendre leur disposition.

d) secteur allées du couchant, du Levant et de l'Enfance.

- Ce secteur est le lieu d'activités qui nuisent à la tranquillité et à la sécurité de ses habitants : rodéos en scooters pendant l'été, incendie volontaire d'un scooter dans la nuit du 5 au 6 octobre dans le square, barbecue dans ce même square le soir du 15 octobre.
- dangerosité du carrefour allée du Couchant / rue Richelieu. Ce carrefour est rendu dangereux par le manque de visibilité et la vitesse sur Richelieu. Mais il faut préciser que l'allée du Couchant sert de voie de sortie d'urgence à des individus exerçant des trafics de produits illicites dans le secteur : deux accidents avec délit de fuite ont été enregistrés à ce carrefour mettant en cause un véhicule sortant à vive allure de l'allée du Couchant en direction de la rue Lafontaine. Quelle solution envisagée pour atténuer cette dangerosité (coussin berlinois, petit ralentisseur ...)?
- recrudescence du stationnement illicite de véhicules dans le prolongement de l'allée du Couchant côté Florian notamment depuis la mise en stationnement payant de la partie Sud de la rue Florian (alors que des panneaux « arrêt interdit » ont été posés dans cette partie du chemin : demande à minima de passages fréquents de la PM dans ce chemin à gestion municipale. Des travaux ont été initiés par la Métropole pour limiter la circulation des 2 roues motorisés avec notamment l'installation d'une barrière fixe et d'un tourniquet sur l'avenue St Exupéry (partie qui rejoint le square du couchant. Dans la foulée des travaux d'installation d'une barrière ont été récemment entamés à la sortie de l'allée du Couchant côté Florian mais cela sans aucune concertation avec les habitants du lotissement dont certains ont l'entrée de leur garage dans cette partie : à la demande des riverains, les travaux ont été stoppés mais il serait souhaitable qu'à l'avenir, ces riverains soient consultés sur la nature des aménagements prévus.

e) ZAC des Maisons Neuves

- Au niveau de la placette de la ZAC, au bout de l'allée conduisant aux garages de l'immeuble de la pharmacie (l'Astrée), il y a 2 trous qui semblent être des emplacements de potelets mais aucun potelet, est-ce volontaire ou est-ce un oubli ?
- Afin de limiter les déjections canines dans la « prairie » de la ZAC, demande d'installation de panneaux directionnels indiquant les canisites à proximité (rue Galilée, allée du Couchant).
- à la sortie des garages de l'immeuble « Passerelles », traçage au sol d'une bande « Stop » et pose d'un second panneau « sens interdit » plus visible que le panneau existant pour les véhicules venant de Jaurès (cf. schéma ci-dessous)



f) Au 37 rue Florian, stationnement régulier à l'entrée des immeubles d'un certain nombre de véhicules : demande de passages de la PM

g) route de Genas : demande de protection du passage piétons situé au carrefour Galilée / Genas.

h) 23-27 rue Jean Jaurès : demande de passages de la PM pour verbaliser les véhicules qui stationnement devant Euromaster en dehors des ouvertures de l'établissement : il y a quelques années, un incendie s'est déjà déclaré du fait d'un véhicule qui stationnait sur ce trottoir.

i) Le stationnement payant a été instauré en deux temps sur le quartier Ferrandière Maisons Neuves : d'abord sur la partie allant de Tolstoï à Lafontaine puis depuis juillet dernier sur le secteur Lafontaine Jaurès. Est-il possible d'avoir un bilan de l'instauration de ce stationnement payant notamment sur le respect du paiement et la fréquence de la verbalisation.